

Montesquieu, L'Esprit des lois. Lettres persanes. *Textes politiques et fictions*, édition publiée sous la direction d'Aurélia Gaillard, établie et présentée avec Catherine Volpilhac-Augier, Paris – Bordeaux, Bouquins - Mollat, 2025.

**Ferenc Tóth**

DANS **DIX-HUITIÈME SIÈCLE 2026/1 n° 58**, PAGES 730 À 730  
ÉDITIONS **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE**

ISSN 0070-6760

DOI 10.3917/dhs.058.0730

Date de mise en ligne : 02/07/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2026-1-page-730?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



LEBLANC Nicolas, *La Poétique des émotions dans l'œuvre de Jacques Delille*, Paris, classiques Garnier, coll. « l'Europe des Lumières », Paris, 2022.

Cet ouvrage est tiré d'une thèse dirigée par le professeur Hugues Marchal et soutenue à l'université de Bâle en 2019. Son introduction présente clairement son enjeu : il s'agit de redonner à l'œuvre de l'abbé Delille une place dans les études littéraires. En effet, on compte de nombreuses études récentes sur ce poète ou sur le sujet de la poésie didactique et descriptive menées par des chercheurs germanophones ou anglophones, et peu chez les Français, malgré les travaux de Sylvain Menant et les articles de Jean-Noël Pascal dans les *Cahiers Roucher-Chénier*. Hugues Marchal dirige le projet FNS « reconstruire Delille » à l'université de Bâle.

L'introduction propose un « état de l'art » développé et poursuit l'exploration initiée par Robert Guitton sur « la vie posthume de Jaques Delille » en s'interrogeant sur les étapes de cet oubli, notamment à travers les jugements des romantiques à son égard. L'auteur choisit de prendre le contre-pied de la critique adressée le plus souvent à la poésie de Delille, celle d'être froide, sans sensibilité, ou même sans poésie. Pour redonner une place à cette œuvre il se propose non pas de la montrer comme annonciatrice du romantisme (ce qui avait déjà été fait au siècle dernier), mais de la remettre dans son contexte en s'interrogeant sur la question de l'émotion, et en redéfinissant cette notion : l'émotion n'est pas ici une expression des sentiments de l'auteur, mais le mouvement que l'on cherche à créer chez le lecteur, du rire aux larmes en passant par bien d'autres. Il s'agit aussi d'étudier la place de l'émotion dans le méta discours, celui de l'auteur comme celui des théoriciens de son temps, et de voir comment elle peut s'articuler avec le genre de la poésie didactique ou descriptive.

La première partie porte principalement sur une étude des *Jardins* dans cette perspective, en s'interrogeant sur le reproche de « froideur » qui a été fait à cette œuvre et en examinant les textes du temps sur la poésie descriptive (Du Bos, Louis Racine, l'abbé Batteux) et sur les notions d'intérêt et de pathétique (Marmontel) : on oppose l'*Énéide* aux *Géorgiques* (dont Delille a été le traducteur), on s'interroge sur les possibilités du genre de faire naître de l'enthousiasme.

Une étude détaillée des *Jardins* permet de montrer comment Delille cherche à faire naître une émotion en mettant du mouvement dans sa description, en créant des effets de contraste, et en faisant entendre une voix lyrique, parfois élégiaque. Les personnages humains ne sont pas absents de cette œuvre et c'est souvent à travers eux que l'auteur parvient à rompre la monotonie possible et la froideur du genre : Delille place des « épisodes », passages narratifs parfois touchants, qu'ils soient des épisodes amoureux ou des récits tragiques des conséquences de la Révolution (dans *Malheur et pitié*) présentant des situations de bonheur malgré tout. Le contexte ici encore est important : de la vogue de l'idée de bienfaisance à la méfiance devant les sentiments individuels et le sentimentalisme (notamment chez les Idéologues), de l'intérêt pour

le sentiment de pitié on est passé à une position de méfiance pendant et après la Révolution. Le projet de Delille apparaît à certains comme contre révolutionnaire dans la mesure où il tente de faire revenir cette émotion en recréant une communauté d'âmes sensibles autour de figures comme Marie-Antoinette ou la Princesse de Lamballe, autant que lorsqu'il fait l'éloge de la conversation et mime dans le poème du même nom l'esprit léger d'un temps perdu. L'histoire des censures de Delille sous le Consulat est en cela très intéressante.

Une partie intitulée « querelle de la sensibilité » montre comment Delille cherche à étendre cette notion : si la poésie descriptive n'a pas les mêmes ressources que la poésie dramatique, elle peut proposer un pathétique différent, tenter de changer le rapport de l'homme à la nature, la rendre « intéressante », comme les animaux, et proposer une autre forme de sublime. Enfin, la science est un autre réservoir d'émotion, allant de l'admiration devant le « merveilleux vrai », à l'extase devant l'infiniment grand et l'infiniment petit, le sublime des époques de la nature de Buffon, ses catastrophes, et son « sublime temporel ».

La dernière partie, originale et donnant de nombreux exemples bien commentés, propose de classer dans les émotions l'« intérêt de composition », c'est-à-dire le plaisir du lecteur devant la virtuosité du poète : son talent pour l'harmonie imitative, sa capacité à rendre poétique ce qui *a priori* ne l'était pas (le charançon par exemple) par de multiples procédés stylistiques, sa hardiesse lexicale ou son art de la périphrase.

La conclusion reprend ces arguments et va au-delà en posant la question de la possibilité pour une poésie si liée à son temps et parfois à ses destinataires ou à ses auditeurs, de retrouver une audience : pour la faire revivre, il faut la replacer dans son époque, avec les réseaux de Delille, l'esthétique du moment, les attentes quant à la poésie et son rapport à la science et à la société.

Anne-Marie MERCIER-FAIVRE

**LEMAÎTRE Alain J., *L'Ombre du martyr. Des Juifs dans le royaume de France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Constitution de la modernité », 2025.**

Émanciper l'historiographie des juifs de l'optique victimaire – la *Leiden-geschichte* – pour une histoire investissant le champ économique et les modalités de la cohabitation entre chrétiens et juifs dans la France du 18<sup>e</sup> siècle, et d'abord dans une Alsace en voie de lente intégration dans le royaume, tel est le dessein de cet essai qui prend appui sur un épisode judiciaire survenu en 1754 à Houssen, village proche de Colmar : le 9 décembre, trois individus pénétrèrent chez Magdelaine Kopp pour la voler et la maltraitèrent, ainsi que sa servante. La victime accusa les juifs, puis nominativement trois personnes, avant de ne formuler que des soupçons. Le prévôt du village, fils de Magdelaine Kopp, porta l'affaire devant le bailli de Ribaupierre qui jugea

irrecevables les alibis des incriminés et ordonna leur emprisonnement. L'appel, interjeté au Conseil souverain d'Alsace à Colmar, fut instruit par son premier président, le très catholique Kinglin, qui confirma le jugement du bailli. Hirtzel Lévy, réputé chef de la bande, fut roué vif, sans la rétention qui aurait pu abréger ses souffrances ; il expira au bout de 22 heures d'agonie. La Nation juive d'Alsace se mobilisa, envoya à Paris les pièces du procès au Conseil des Parties. Le rapporteur fut le jeune Turgot, au début de sa carrière et déjà auteur de ses *Lettres sur la tolérance* : les alibis étaient parfaitement valables, aucun des accusés n'était à Houssen le jour du délit, les victimes se contredisaient, il n'y avait pas de témoins... Le jugement fut cassé en Conseil du roi et envoyé pour révision au parlement de Metz qui déchargea les accusés, le corps de Hirtzel Lévy fut rendu à la famille, des dommages et intérêts accordés. Le récit du supplice, celui de la descente du cadavre de la roue, nourrirent la légende du martyr, victime du dysfonctionnement d'un système judiciaire arbitraire, gangrené par le népotisme et le clientélisme, dans les mains de juges ignorants, les baillis, demeurés officiers seigneuriaux en Alsace. Or « dans une province nouvellement [...] soumise, le monarque ne pouvait se passer des baillis et de leurs réseaux pour contrôler [...] les populations locales » (p. 48).

La seconde partie du livre a comme objet le vécu quotidien des populations juives, sans qu'il y ait véritablement un lien organique avec l'affaire de Colmar, hormis quelques renvois. Est rappelé le statut des juifs dans le Saint Empire, la protection de l'empereur, des princes et des villes, la fermeture de ces dernières à la suite des crises des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles (Strasbourg en 1388), le reflux des juifs à la campagne, leur résistance par des appels à l'empereur, à la diète, au *Reichskammergericht*. Le roi de France organisa la Nation juive d'Alsace, 20 000 personnes au recensement de 1784, réparties dans des *Landjudenschaften* sous l'autorité religieuse du rabbin et celle du *parnassim*, notable laïc coopté chargé de la police interne, de la répartition des charges... La fiscalité des juifs leur était propre : ni taille, ni logement des gens de guerre, ni corvée royale, mais une capitation, un droit pour la protection dû roi ou au seigneur, et l'infamant péage corporel qui assimilait le juif à une pièce de bétail ou une marchandise et qui ne fut totalement supprimé qu'en 1784. Car les juifs fréquentaient les foires et les marchés, grand espace qui leur était ouvert. Ils étaient de grands fournisseurs pour la remonte de la cavalerie et la viande aux armées. Les colporteurs, en butte à l'hostilité des corporations, mais fort utiles aux populations, sillonnaient le plat pays, vendant vêtements, tabac, cuirs, mercerie, quincaillerie. Et les juifs prêtaient à intérêt, souvent de petites sommes, en un temps où les liquidités étaient aussi rares qu'étaient fréquentes les occasions d'en manquer à la suite d'une mauvaise récolte ou pour payer l'impôt. Ils étaient indispensables à la vie économique de l'Alsace. C'est la pratique de l'usure qui alimenta la judéophobie, plus que l'appartenance religieuse. Deux exemples sont analysés, le factum en faveur de Magdelaine Kopp, qui se terminait par le portrait

collectif des juifs « vagabonds qui n'ont d'autres talents que de faire gémir les peuples » (p. 102), auquel répondit le factum du Messin Roederer stigmatisant la vengeance privée de la justice populaire alimentée par les préjugés contre les juifs, et en 1779, le pamphlet du bailli François Joseph Antoine Hell, rappelant tous les crimes des juifs, l'emprisonnement des puits, les meurtres rituels, les crucifixions d'enfants, comme préambule à l'accusation essentielle, l'usure : « Tendu au lucre, il [le juif] ne convoite que l'or » (p. 115). Le juif, affameur du peuple, était la ruine de l'Alsace. Or pour la partie nord de la province, les juifs n'étaient que 16 % des créanciers, 84 % revenant aux bourgeois de Strasbourg, aux Église et aux princes. Dans son combat pour l'assimilation, la Nation d'Alsace se tourna d'abord vers le Berlinoïse Moses Mendelssohn, lumière de l'*Aufklärung* et de l'*haskala*, qui renvoya la balle à Christian Wilhelm von Dohm, luthérien et franc-maçon, dont le *Mémoire sur l'état des juifs d'Alsace* (1781) fut transmis au Conseil d'État : il réclamait l'égalité des droits, la liberté du travail, l'accès à l'agriculture... La situation des juifs d'Alsace était fort différente de celle de ceux de Bordeaux, dont l'assimilation ressortissait à une prospérité due à leur place dans le grand négoce et la haute finance. Mais si l'on partageait valeurs religieuses et rituels, il n'y avait aucune solidarité, les juifs de Bordeaux méprisaient les Ashkénazes. Après les révoltes paysannes de 1788-1789 où les juifs furent la cible (mais pas qu'eux) des ruraux endettés, à la Constituante le parti de l'émancipation, mené par Grégoire, l'emporta. Mais rappelons la déclaration de Stanislas de Clermont-Tonnerre : « Il faut refuser tout aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs en tant qu'individus. » Le particularisme politique et culturel était une des caractéristiques de l'Ancien Régime, et les juifs y étaient attachés, ils se pensaient en communauté. Comment pouvait-on concilier citoyenneté et judéité ? L'A. insiste sur le fait que la distinction ne se faisait pas « en raison d'une appartenance religieuse différente, mais de mobiles économiques et financiers » (p. 156) ; on ne se méfiait « pas d'eux au XVIII<sup>e</sup> siècle en raison de leur appartenance religieuse, mais parce [qu'on les percevait] comme étrangers [...] par leur langue, leurs usages, leurs habitudes alimentaires, et certainement par les privilèges qui les distinguaient des autres habitants » (p. 154). Mais comment peut-on dissocier les usages et les interdits alimentaires de l'exercice de la religion ? Le culturel et le religieux sont difficilement dissociables. Au total, un ouvrage qui au terme d'un vaste panorama, suscite réflexions et questionnements.

Claude MICHAUD

***La Lettre clandestine*, n° 32, « La Littérature philosophique clandestine et l'Allemagne », dir. SEGUIN Maria Susana, 2024.**

En se concentrant sur un pays, l'Allemagne, ce dossier de la *Lettre clandestine* met à l'honneur certains foyers de la pensée philosophique, mais aussi des lieux et des canaux de circulation des écrits clandestins. Aujourd'hui les bibliothèques allemandes

assurent la conservation d'une partie significative de ce patrimoine. La base de données philosophie-clandestine.huma-num.fr rend compte de la place occupée par l'Allemagne. Maria Susana Seguin, qui coordonne le dossier et en signe l'introduction, s'y réfère pour dénombrer les copies des principaux titres de la littérature clandestine : ouvrages d'érudition à visée critique, traités d'inspiration déiste, écrits polémiques de tendance radicale, ils rendent compte de l'intérêt pour les textes polémiques français.

Pablo Toribio s'intéresse à l'un des premiers ouvrages de la tradition clandestine, le traité de Martin Seidel, *Origo et fundamenta religionis christianae*, qui dénonce les erreurs de la religion chrétienne. Son intense circulation, dans les cercles sociniens et de protestants érudits, atteste la fascination qu'il a exercée. Le manuscrit autographe de Nuremberg trouve sa place dans l'histoire du déisme et des Lumières radicales. Winfried Schröder se penche sur le *Symbolum sapientiae* (1692) qu'il qualifie d'« œuvre majeure de la littérature philosophique clandestine allemande », façon d'attirer l'attention sur un texte encore trop peu connu. Sa diffusion, confidentielle, fut surtout assurée par l'imprimé, dans des ouvrages qui en empruntent des passages dans des pseudo-dialogues mettant en scène un athée : ainsi du *Celse moderne* de l'abbé Gautier. Falk Wunderlich évoque un kantien oublié, Karl von Knoblauch, qui a fréquenté l'université de Göttingen. Ce lecteur de Buffon et de Priestley, connu pour ses affinités pro-françaises, est un penseur des Lumières radicales. Il intervient dans la critique des miracles et dans la théorie de la matière. Son matérialisme tient à Spinoza et à Kant, qu'il considère comme un disciple du premier. Jean-François Goubet et Jean-Marc Rohrbasser reviennent sur la querelle de l'athéisme qui opposa Christian Wolff au théologien Joachim Lange. Le discours prononcé par Wolff en 1721 sur la morale des Chinois relance la querelle qui conduira à son éviction de Halle. L'article précise la conception de l'athéisme selon Wolff. Martin Mulsow se penche sur la question de la définition de l'hétérodoxie dans les territoires allemands et l'extension de ce qu'on entend par Lumières radicales par distinction avec les Lumières modérées. Il examine les possibles convergences entre piétisme, socinianisme et spinozisme, et montre qu'au cours du 18<sup>e</sup> siècle les catégories classiques de l'hérésiology tendent à s'effacer, et que les frontières entre les différents courants hétérodoxes s'estompent, permettant des rapprochements qui de prime abord peuvent paraître étonnants. Jens Häselser s'intéresse à l'activité clandestine en Brandebourg et en Prusse, territoires de refuge pour des générations de Français en exil du fait de leur appartenance à la religion réformée. Il s'arrête particulièrement sur quelques figures éminentes du refuge berlinois : Mathurin Veyssière La Croze, Isaac de Beausobre et, une génération plus loin, Charles Etienne Jordan, auteur d'une dissertation sur Giordano Bruno. Marie-Hélène Quéval éclaire la figure singulière du pasteur Johann Heyn. Celui-ci profite du passage d'une comète en 1744 pour publier, avec le soutien des aléthophiles, sa critique de la religion et sa lecture de la Bible à la lumière des théories de Newton, Burnet et

Whiston. Il y traduit aussi son admiration pour Maupertuis, Voltaire et Bayle. Sa mise en cause des dogmes du christianisme alimenta la « guerre des plumes » qui sévit encore des années après sa mort en 1746. Sébastien Drouin se penche sur l'histoire de la cour de Gotha, milieu francophile où règne la duchesse Louise-Dorothée, princesse de Lumières et Minerve de l'Allemagne, selon le mot de Voltaire. Antipapiste, mais non pas matérialiste, elle est imprégnée de l'érudition des Lumières. Son déisme la porte à lutter contre le préjugé. Louise-Dorothée collectionne les écrits clandestins, qui lui sont fournis par Ernst Christoph von Mauteuffel, avec lequel elle entretient une correspondance assidue, inexploitée à ce jour.

De ce dossier on peut titrer plusieurs enseignements. D'abord, il faut revenir sur l'opposition, simpliste, entre des Lumières françaises antireligieuses et des Lumières allemandes qui ménageraient une conciliation entre religion et philosophie. Les relations entre foi et raison sont, dans l'ère germanique, beaucoup plus conflictuelles qu'il n'y paraît : les crises qui s'enchaînent tout au long du 18<sup>e</sup> siècle en sont la preuve, et les tenants de l'incroyance radicale existent bel et bien dans les pays de langue allemande. Ce constat relance la question des Lumières transnationales, corollaire de la circulation des écrits philosophiques clandestins, tout en gardant à l'esprit les différences culturelles, substantielles, qui subsistent entre les nations.

Nicolas BRUCKER

***Libertinage et philosophie à l'époque classique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), n° 21, AUDIDIÈRE Sophie, COQUI Guillaume, GENGOUX Nicole, LAERKE Mogens, GIRARD Pierre (dir.), « Bayle, les droits de la conscience errante », Paris, Classiques Garnier, 2024.***

La présente revue a déjà publié deux numéros sur Pierre Bayle, le numéro 14 sur *La pensée de Pierre Bayle* et le numéro 15 sur *Pierre Bayle et les libertins*. S'y adjoint ce troisième volume issu d'un colloque international sur « Bayle, les droits de la conscience errante » tenu à Dijon en mars 2023. Pionnier de la tolérance au sens actuel, critique de l'idolâtrie, partisan d'un athéisme vertueux, cet auteur majeur interroge sans cesse notre capacité à soumettre notre conduite morale à un doute radical. De ses *Pensées diverses sur la comète* (1680) à son *Dictionnaire historique et critique* (1697), tolérance et critique sont au cœur de son œuvre. L'ouvrage commence, sous la forme d'une conférence introductive d'Hubert Bost, par une réflexion sur la liberté de pensée, dans un premier temps contextualisée par le parcours culturel et confessionnel de Pierre Bayle, puis située au cœur de ses *Pensées sur la comète*. Partisan d'un vagabondage philosophique sous une forme que l'on qualifierait aujourd'hui de transdisciplinaire, revendiquant les droits de la conscience errante, Pierre Bayle n'en demeure pas moins cohérent dans sa pensée. Ici se précise le rapport entre la liberté de penser et la liberté de croire. Penser relève de la croyance, de la conviction doctrinale. Croire

renvoie à la ratification doctrinale. L'exercice du métier de philosophe et d'historien y trouve sa place en tant qu'il consiste à examiner ce qui nous fait croire ce que nous croyons. Ce questionnement central, en lien avec la conscience errante, permet comme le montre Antony MacKenna d'introduire ce qui relève chez Pierre Bayle de propos méthodologiques susceptibles de nous faire comprendre sa manière d'argumenter. Celle-ci n'est pas toujours aisée à comprendre pour son lecteur dans la mesure où tout ce qu'il écrit est soumis à discussion, se veut démontrable, mais selon le ressort de sa propre éthique, fait appel au principe fondateur d'incertitude. C'est donc un auteur complexe par son usage d'arguments *ad hominem*, suscitant chez son lecteur la perception d'une position neutre ou sceptique. Pourtant Pierre Bayle est rationaliste en ce qui concerne les principes de la logique et de la morale, comme nous le montrent les autres contributions de cet ouvrage. En fait son lecteur doit faire l'effort de comprendre en quoi il déduit le cadre de son débat à partir de la logique de son argumentation. Dans un tel cadre, il fait jouer un personnage, ainsi de « Dieu » dans les *Pensées diverses* dont l'Être même permet d'argumenter le fait que la superstition astrologique porte atteinte à la nature divine. Ainsi de même de la « lumière naturelle », de l'« Écriture », du « Tribunal suprême », etc. Un tel jeu de langage lui permet aussi de ne pas mentionner les objections possibles à son argumentation. Cependant ce qui complique ce schéma argumentatif, c'est que tout le plaidoyer en faveur de la tolérance se fonde sur les droits de la conscience erronée, ce qui nous introduit à la perspective centrale de la conscience errante. La croyance errante ou erronée, précise alors Jean-Pierre Cavaillé, ne fait à vrai dire de mal à personne selon Pierre Bayle car « l'erreur » est omniprésente dans les esprits, ce qui met en cause l'orthodoxie elle-même. L'erreur est vraie dans la mesure où « tous les droits de la vérité dépendent d'un *pourvu qu'elle soit connue* [...] en vertu de ce droit, l'erreur travestie en vérité nous oblige aux mêmes choses que la vérité » (*Nouvelles Lettres*). Il en ressort, que « la conscience erronée donne droit à faire le mal », ce qui est difficile à accepter, tant une telle argumentation porte à une critique radicale de la conscience religieuse au nom de « la raison universelle ». Ginalua Mori nous entraîne plus avant vers les « précipices de la conscience errante » qui agit de « bonne foi » du fait d'un principe d'action incontrôlable, au point que Pierre Bayle n'y trouve plus de justification morale au sein de débats infinis et en fin de compte stériles. Ici s'adjoint la comparaison avec Hobbes. Pierre Bayle se rallie à la conception de l'État théocratique absolutiste et ce qu'il suppose de révérence à Dieu en son âme alors que Hobbes, dans le *Leviathan*, défait le pacte entre les hommes et la divinité. Mais ce qui les sépare avant tout, c'est leur conception de la conscience errante, au-delà du fait qu'ils partagent l'inefficience de la tolérance. Hobbes montre certes la duplicité de la conscience mais dans le but de construire la société politique sur la base de l'indépendance de la conscience naturelle. Pierre Bayle considère différemment que la conscience n'est qu'une forme de croyance

et que le fondement de l'obéissance a une nature religieuse. C'est là où il importe, avec Stefano Brogi, de s'interroger sur la schématisation par Bayle du rationalisme moral dans le *Systemia totius philosophiae* du fait de la relation entre des axiomes moraux naturels et l'observation de la grande variabilité des mœurs. Ici se présente la *syndérèse*, droite raison issue de la lumière naturelle, mais confrontée à la corruption introduite par le péché. Il en ressort une structure argumentative que l'on retrouve dans ses derniers textes, en particulier la *Continuation des pensées diverses*. L'évidence morale demeure déterminante du fait de l'inscription des principes premiers de la morale dans les principes premiers de la logique. Elle permet de concevoir une éthique athée de nature objective. La raison naturelle se subdivise alors entre un rationalisme éthique affirmant « la nature des choses » et un naturalisme anthropologique et sociologique concernant les mécanismes psychologiques des individus et des groupes humains. Il convient bien de s'interroger sur le naturalisme de Bayle, interrogation qui permet de comprendre la place centrale qu'il attribue à l'athéisme. Il est déjà acquis que le recours à la nature est d'ordre moral. Mais Jean-Michel Gros interroge plus avant un tel primat de la morale « naturelle » en tant qu'il fonde une théorie philosophique de la tolérance. Donner ainsi la voix à la nature permet de concrétiser la dimension biface de l'athéisme dans une double figure : l'athée vertueux conforme à son essence raisonnable d'une part et l'athée de comportement agissant ou non selon ses principes, soit apte à prendre en compte la part raisonnable de lui-même dans son activité sociale au profit de ses intérêts. Sylvia Giocanti introduit, pour sa part, une réflexion sur l'usage baylien de Montaigne. Au regard de l'accent mis par Pierre Bayle sur une obstination à croire ou ne pas croire motivée par le besoin qu'autrui reconnaisse notre valeur, la différence entre Bayle et Montaigne s'avère complexe, et aboutit à la conclusion suivante : pour Bayle, il y a un inconvénient majeur à ne pas comprendre ce que l'on croit, au risque de décroire ; pour Montaigne, le scepticisme philosophique laisse à la raison un vaste espace, hormis en matière de foi. De concert avec Gianni Paganini dans son ouvrage sur *De Bayle à Hume. Tolérance, hypothèses, systèmes*, on peut y voir la capacité de Bayle à déployer une histoire critique, compréhensive sous forme de plusieurs cas qui fixent des points de repère historiques, et non des contenus stables associés à des définitions quasi définitives. C'est l'histoire compréhensive elle-même qui situe les idées reçues pour les soumettre à la critique de la réalité historique. Autre confrontation, entre Bayle et Plutarque, proposée par Myriam Bernier. Ici *Les pensées diverses sur la comète* mobilise Plutarque à diverses reprises sous forme d'exemples et d'arguments, par exemple l'argument selon lequel un athée manque moins de respect à la divinité qu'un idolâtre. Dans l'ordre de la critique, l'ouvrage de Plutarque *De la superstition* a le tort de raisonner, à propos de la différence entre l'athée et le superstitieux, en termes de gain pour l'individu au risque de justifier les passions. La comparaison permet alors de marquer les limites de la vision du champ moral défendu par

Pierre Bayle. Il est certes défenseur des athées au nom de l'éthique naturelle, mais il est plutôt conservateur en ce qui concerne les femmes, le libre-arbitre et le poids des passions, du moins hors de leur appréhension systématique. Reste un espace critique où Bayle ne cède pas de terrain à la religion, c'est le terrain de la recherche savante. C'est là où se configure sa relation étroite avec l'Encyclopédisme, à propos de son *Dictionnaire historique et critique* présenté par Lorenzo Bianchi du point de vue des circonstances de sa composition. Son originalité principale, déjà soulignée par Ernst Cassirer, consiste dans sa manière de conférer au fait historique une valeur scientifique propre, un certain degré de certitude dans son énonciation même. Dans le champ de la république des lettres, ce projet suscite la critique pour sa prolixité, ainsi chez Leibniz, mais prend acte de la valeur des recherches historiques. De la présente entreprise individuelle à l'aventure collective de l'*Encyclopédie*, un demi-siècle déploie sa fortune, avant qu'il ne perde de son actualité. Proposant une relecture des *Pensées diverses*, Anna Carmona Alliglia interroge enfin l'anthropologie baylienne des passions, omniprésentes dans son propos sans être totalement systématisées en conformité avec sa méthode. Il s'agit d'abord de ce qui fait le nerf des passions humaines, le plaisir, l'amour et la haine, puis de ce qui permet de les contrôler, l'espoir, la crainte et l'amour-propre. Reste à circonscrire les vices et les passions du monde, soit l'ambition, l'avarice, la vengeance, la jalousie, l'impudicité et la médisance. Ainsi Pierre Bayle, dans sa caractérisation multiforme de la conscience errante, n'oublie pas d'y adjoindre à sa manière un traité des passions de nature anthropologique.

Jacques GUILHAUMOU

**LIVRY Marquise de, *Lettres à la présidente Du Bourg (1779-1792). De Paris à Toulouse*, édition critique d'Isabelle Havelange, Paris, Classiques Garnier, coll. « Correspondances et mémoires », 2023.**

Préparée par Isabelle Havelange, cette édition s'impose comme un modèle de rigueur critique : fidélité exemplaire à l'écriture de l'époque, riche appareil de notes explicatives et d'index, sans oublier une introduction substantielle qui éclaire l'importance de la correspondance publiée. Celle-ci réunit les lettres envoyées, de 1779 à 1792, par la marquise Marie-Christine de Livry (1715-1804) à son amie toulousaine, la présidente Élisabeth Du Bourg (1721-1794). Deux illustres femmes des Lumières, issues de la haute aristocratie : l'auteure des lettres, veuve d'un ancien premier maître d'hôtel du roi disparu en 1759, et leur destinataire, épouse d'un ancien président de la troisième chambre des enquêtes au parlement de Toulouse, d'où son surnom affectueux de « chère Présidente ».

L'intérêt de cette correspondance – 303 lettres au total – est bien analysé par l'éditrice : « On voit comment – précise-t-elle – le support épistolaire permet l'écllosion de diverses formes d'agir au féminin dans le champ social et scientifique. Une

topographie raisonnée des enjeux sociaux de tels échanges se lit dans les lettres, analysées à la lumière du concept d'agentivité (*agency*) » (p. 8). Isabelle Havelange met en évidence le rôle du corpus épistolaire féminin dans le réseau de sociabilité mondaine du temps, qu'il s'agisse de favoriser l'ascension hiérarchique et la carrière militaire des hommes ou de manœuvrer des alliances matrimoniales.

Non moins précieuses sont ses précisions sur les usages et particularités formelles de cette correspondance, qu'elle soit écrite de la main de la marquise ou dictée : aspects graphiques, orthographiques et stylistiques, mais aussi thèmes récurrents – empreinte de la foi, passion des livres, réflexion religieuse, attachement à l'Ancien Régime, etc. Rien de l'importance de ce corpus n'échappe à l'attention scrupuleuse de l'éditrice.

Mais, la richesse de ces lettres inspire d'autres observations. On pourrait remarquer la véritable passion de la marquise pour l'histoire : « Vous ne me convertirez point – écrit-elle à la présidente Du Bourg en 1782 – sur le goût que j'ai pris pour l'histoire » (p. 219) ; et l'année suivante : « Je ne m'amuse plus que de l'histoire » (p. 239). Parmi les nouveautés de son temps, outre celles mises en relief par Isabelle Havelange (le mesmérisme, les vols en ballon, etc.), on retiendra également sa curiosité pour des phénomènes étonnants : en octobre 1783, cette « grande poupée suspendue en l'air à Paris, qui répond très pertinemment à toutes les questions qu'on luy fait » (p. 239), ou encore les nouvelles extravagantes d'un homme qui « promet de marcher sur la Seine » (p. 245).

Particulièrement saisissants sont les commentaires de la marquise sur les réalités économiques, au moment même où la crise de l'Ancien Régime s'accroît. En mars 1782, elle note : « Ici tout est hors de prix. Il en coûtera cher cette année pour faire son salut » (p. 227). Et, en octobre 1784 : « Le foin, l'avoine et la paille sont d'un prix ridicule ; le bois dans ce moment-ci est aussi rare que l'hiver dernier [...] pour moi qui ne suis point prévoyante, je n'ai pu avoir que du bois floté en petite quantité » (p. 295). Si une aristocrate elle-même s'alarme à ce point, comment ne pas songer aux plus humbles et pressentir l'approche de la Révolution ?

Isabelle Havelange souligne à juste titre le changement de ton qui caractérise les lettres de la période révolutionnaire : plus rares, moins riches en détail, elles expriment aussi un effort manifeste pour masquer les réactions d'une aristocrate face à des événements susceptibles de trahir sa sensibilité. Consciente des risques d'interception, la marquise déploie une étonnante capacité d'autocensure.

Témoin de l'effondrement de l'Ancien Monde, elle note en décembre 1790 : « Tous les jours on apprend qu'il y a de nouveaux émigrants » (p. 466), avant de constater quelques mois plus tard : « Toutes mes connaissances sont dans les pays étrangers » (mai 1791, p. 490). En février 1791, elle observe encore : « On me mande que tous les jours, le luxe diminue à Paris » (p. 474). Pourtant, face aux récits alarmants de son amie toulousaine, qui évoque « le spectacle des citoyens égorgés sous

ses fenêtres », la marquise répète inlassablement : « Nous jouissons de la plus grande tranquillité » (Paris, 28 mars 1791, p. 483) ; « on y est fort tranquille, ainsi que dans les environs » (Soisy, 6 octobre 1791, p. 499) ; ou encore : « Quand on me dit des nouvelles effrayantes, je n'y ajoute aucune foi. L'expérience me prouve que j'ai eû raison. Paris est plus peuplé et plus tranquille qu'il ne l'a jamais été » (Paris, 14 janvier 1792, p. 511). Le pensait-elle vraiment ?

Trop âgée pour prendre le chemin de l'exil, elle s'éteint en 1804 dans sa demeure de Soisy. Que pensait-elle des événements dont elle fut le témoin après sa dernière lettre à sa « chère Présidente » en octobre 1792 ? Restera-t-il un jour des révélations épistolaires inédites à ce sujet ? Son témoignage, en tout cas, mérite largement l'intérêt. Comme le montrent ces lettres et l'introduction d'Isabelle Havelange, la marquise, à la fois représentative d'une certaine attitude aristocratique est pourtant capable de surprendre, et donne parfois l'impression d'une personnalité plus complexe qu'on ne serait tenté de le croire au premier regard.

Stefan LEMNY

**LÜSEBRINK Hans-Jürgen et MUSSARD Alexandre (éd.), *Avantages et désavantages de la découverte de l'Amérique. Chastellux, Raynal et le concours de l'Académie de Lyon*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Lire le dix-huitième siècle », 2023.**

L'ouvrage est une réédition du recueil proposé en 1994 par le philologue et historien Hans-Jürgen Lüsebrink et Alexandre Mussard. Un concours est ouvert en 1780 par l'Académie de Lyon (sur proposition de l'abbé Raynal, qui en est membre, et qui le dote de 1 200 livres) : *La découverte de l'Amérique a-t-elle été nuisible ou utile au genre humain ? Si en résulte des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître ? Si elle a produit des maux, quels sont les moyens d'y remédier ?* Le concours est prolongé jusqu'en 1789 mais, en dépit des 44 mémoires reçus (globalement peu positifs à l'égard de la « découverte » et surtout jugés médiocres par les académiciens), restera sans lauréat. Deux mémoires seulement feront l'objet d'une publication : celui du *Discours anonyme* reçu par l'Académie puis publié à Besançon en 1790 et celui de Carle, avocat au Parlement de Paris, inachevé au moment de la clôture du concours et publié la même année. L'Académie ne juge donc aucun mémoire digne du prix et le seul publié ne doit de l'être qu'à son auteur (anonyme de Besançon). Outre le *Discours de M. Carle* qui n'a, rappelons-le, pu concourir, le présent recueil propose le texte publié par l'Académie en 1791 – *Coup d'œil sur les quatre concours* – qui est un rapport d'ensemble sur le concours et les contributions des compétiteurs. À cet égard nous regrettons que cette publication ne propose pas quelques autres mémoires reçus par l'Académie, ceux, par exemple, du genevois Mallet, du comte de Mainville, d'un anonyme « Ancien syndic de la Chambre du commerce de Lyon », de Joseph Mandrillon ou encore de l'anonyme n° 10 de 1789, un des plus intéressants selon le

professeur de littérature Denis Reynaud (« Les prix Raynal de l'Académie de Lyon », colloque *L'Abbé Raynal et Lyon*, Lyon, 10 octobre 2013 ; dans *Mémoires de l'Académie de Lyon*, n° 4-11, 2014-2015, p. 157-175).

Le recueil est essentiellement centré sur les apports de Chastellux en marge du concours. Le chevalier, fort de quatre années passées en Amérique septentrionale pour les armées du roi et membre de l'Académie française, écrit, publie, à plusieurs reprises sur le sujet américain. Il échange notamment en 1783 avec le révérend James Madison, un proche de Thomas Jefferson, ou encore avec Dominique Joseph Garat rédacteur au *Mercur de France*. Surtout, en 1787, il publie un *Discours sur les avantages ou les désavantages qui résultent pour l'Europe de la découverte de l'Amérique, objet du prix proposé par M. l'abbé Raynal*. Ce dernier souhaite récompenser ce texte – qui n'a pourtant pas concouru – mais l'Académie s'y refuse. Le texte conclut – et c'est essentiellement ce qui séduit Raynal – sur les enjeux positifs pour l'humanité de la Révolution américaine porteuse de libertés et de droits pour le bonheur des hommes et dresse, chemin faisant, un éloge de la liberté du commerce ; l'esclavage et les autres inconvénients ne devant, pour lui, qu'être temporaires dans cette marche vers le progrès. Lüsebrink et Mussard proposent ainsi au lecteur la *Lettre* de Chastellux à Madison et sa *Réponse*, deux *Lettres* à M. Garat en introduction au *Discours* de Chastellux.

L'ouvrage est utilement complété par un tableau chronologique relatif à Chastellux et par huit documents iconographiques.

Bernard HERENCIA

**MACÉ Laurence, *Voltaire devant l'Index et le Saint-office, Les dossiers de censure*, Naples, ISPF Lab Consiglio Nazionale delle Ricerche, 2024. [Également disponible au format PDF : [http://www.ispf-lab.cnr.it/system/files/ispf\\_lab/quaderni/2024\\_q08.pdf](http://www.ispf-lab.cnr.it/system/files/ispf_lab/quaderni/2024_q08.pdf)]**

Avec ce volume, Laurence Macé, qui excelle dans la connaissance des sources manuscrites italiennes de notre période, nous introduit dans les fonds romains célèbres, mais encore peu pratiqués des dix-huitiémistes français, de l'Index et du Saint-Office. Elle en a tiré, pour le bonheur des chercheurs et des curieux, les pièces permettant de reconstituer trente-deux procédures intentées contre diverses œuvres de Voltaire par la censure romaine entre 1748 et 1804. C'est toute une partie documentaire de sa belle thèse, à ce jour inédite, que L. Macé livre au public. La matière de base est abondante et la moisson qu'on peut y faire ne l'est pas moins : l'œuvre de Voltaire est une de celles sur lesquelles se sont le plus penchés les personnels de la Congrégation de l'Index et de celle du Saint-Office au cours du 18<sup>e</sup> siècle. Ce qui, par ailleurs, a été conservé de ces procédures et qui nous est parvenu est volumineux, très souvent complet et dans un excellent état de conservation.

Après avoir présenté dans une substantielle préface son approche méthodologique et proposé une vision d'ensemble de la question (p. 13-24), l'A. passe à l'examen détaillé des dossiers en suivant l'ordre chronologique de la dénonciation de chaque œuvre aux censeurs romains (p. 25-470). C'est toute la procédure qui peut être dans la plupart des cas reconstituée et dont on a parfois jusqu'au plus petit détail, avec, systématiquement, indication de la localisation, de la cote et du folio de chaque pièce : dénonciation officielle, dans certains cas anonymes, de l'œuvre, attribution de l'ouvrage à un « consultor », convocations, rapports circonstanciés (« vota »), discussions, décisions, effets de celles-ci, aménagements, arrêt éventuel des poursuites... Chaque affaire est présentée dans une courte note introductive suivie de la transcription de l'intégralité des pièces – c'est important – qui y sont relatives données dans leur version originale (latin ou italien). L'introduction, venant au secours de ceux qui ne pratiquent pas la langue de Dante ou qui sont fâchés avec leur latin, fournit le sommaire du document principal de chaque dossier, tandis que sont présentées dans des notes de bas de page, brèves mais allant à l'essentiel, outre le contexte, les références précises des passages visés par la censure, les personnages intervenant dans les procédures... On dispose ainsi de dossiers comportant jusqu'à une dizaine de pièces. C'est le cas en particulier pour le *Dictionnaire portatif de philosophie*, dont la censure occupe les examinateurs romains pendant deux années (1765-1766). On retrouve au reste le *Dictionnaire philosophique* – cela fait regretter l'absence d'un index dans cette belle publication – dans d'autres dossiers. On entre par là dans la complexité de la réception en Italie de cette œuvre majeure.

Cette édition critique, soignée et reposant sur un imposant travail de transcription, met à la disposition des chercheurs un vaste corpus de documents, qui permet d'aller sensiblement plus loin que ce que nous ont appris les classiques travaux de Jesús M. de Bujanda et Hubert Wolf, qu'elle précise et corrige sur de nombreux points. Il est à noter, à cet égard, qu'une grande partie de la documentation provient, ce qui ajoute au prix de ce travail, des Archives du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, qui ne sont accessibles aux chercheurs que depuis 1998. Littéraires et historiens feront dans cet ensemble de documents officiels une ample moisson d'informations. On peut notamment, grâce à eux, entrer dans le mécanisme complexe de la réception en Italie de l'œuvre de Voltaire, dont l'Église a compris toute l'importance, saisir sur le vif et même dans le détail ce qui a séduit, heurté, voire fait trembler les juges romains, qui paraissent par moments résignés, comme l'indique l'A., devant les progrès de l'ir-réligion. L'historien, lui, comprend mieux les rouages de cette censure, son mode de fonctionnement, ses critères, sa prudence et comment se répartissent les rôles entre le Saint-Office et l'Index (p. 16). Chemin faisant, le chercheur est amené à nuancer l'idée que l'on se fait encore trop souvent de ce que fut la censure romaine de la période moderne. Il découvre les failles du système, le régime des exceptions (ex.

p. 199), des ménagements, des pressions... Il perçoit aussi les tensions qui opposent les examinateurs les uns aux autres... Cela lui donne occasion de vérifier que les censeurs ne sont pas les esprits bornés qu'on imagine parfois, systématiquement hostiles aux Lumières. En 1752, l'un d'entre eux, le lettré Cardinal Angelo Maria Querini, Préfet de la Congrégation de l'Index, traduit des vers de Voltaire au moment même où le Saint-Office examine sévèrement une édition des œuvres de cet auteur. Il y a assurément une abondante et passionnante matière dans le très utile ouvrage dont nous gratifie L. Macé. Gageons qu'il incitera les chercheurs à s'intéresser davantage aux fonds du Saint-Office et de l'Index, qui renferment d'insoupçonnables richesses.

Christian ALBERTAN

**MAILLET Benoît de, *Nouveau Système du monde ou Entretiens de Telliamed philosophe indien avec un missionnaire français*, édition critique du manuscrit de Vire avec les variantes de tous les manuscrits par Geneviève Artigas-Menant, Paris, Honoré Champion, 2024.**

Benoît de Maillet (1656-1738) fut un consul français en Orient très cultivé qui nous laissa de nombreux ouvrages et des manuscrits très curieux. Nommé consul en Égypte en 1692, il y resta jusqu'en 1711 et se distingua par ses activités politiques et culturelles comme ses recherches de médailles et d'antiquités pour le cabinet du roi ou bien ses projets de recherches dans les bibliothèques coptes et de dresser des cartes de l'Égypte. Hormis sa *Description de l'Égypte* (Paris, 1735) et son *Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Égypte, avec la description d'une nouvelle pyramide, et de nouvelles remarques sur les mœurs et usages des habitants de ce pays* (Paris, 1743), il fut l'auteur également d'un ouvrage de philosophie clandestine intitulé *Telliamed, ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français* qui fut publié à Amsterdam en 1748. L'analyse critique des manuscrits de ce dernier ouvrage constitue le sujet principal de l'édition critique de Geneviève Artigas-Menant. L'éditrice scientifique a choisi le manuscrit de l'ouvrage conservé à la Bibliothèque municipale de Vire qui, parmi les quatorze autres manuscrits, était un manuscrit de travail reflétant la méthode de correction originale de l'auteur. Dans son introduction, Geneviève Artigas-Menant souligne l'importance de Thomas Pichon, un espion anglais qui avait une certaine communauté de culture avec les centres d'intérêt de Maillet, qui légua sa bibliothèque à sa ville natale, Vire en Calvados, où se trouve actuellement un manuscrit récemment découverte de *Telliamed*. À la suite de l'examen de ce manuscrit, nous pouvons présumer qu'il s'agit d'un texte de travail qui était la source directe d'une copie qui appartenait à Voltaire. L'éditrice scientifique compare minutieusement ce manuscrit aux treize autres connus afin de déterminer la place et le rôle de ceux-ci dans la genèse de l'ouvrage final publié en 1748. L'intérêt de cette édition critique réside avant tout dans les notes et commentaires qui permettent d'éclairer le fonctionnement

de la pratique des copies et de la diffusion des manuscrits clandestins à l'époque des Lumières. L'ouvrage contient une introduction qui donne des éléments biographiques des principaux acteurs (écrivain, copistes, collectionneurs, etc.) impliqués dans la genèse de l'ouvrage. Ensuite, nous pouvons lire le texte rétabli du manuscrit de Vire richement annoté par l'éditrice scientifique. Outre les tableaux comparatifs, notes et commentaires érudits, nous trouvons dans ce livre des illustrations, des annexes, une bibliographie détaillée ainsi qu'un index bien utile aux chercheurs.

Ferenc TÓTH

**MARCHAND Jean-Henri, *Voltairemania. L'avocat Jean-Henri Marchand face à Voltaire*, édition d'Anne-Sophie Barrovecchio, Paris, Classiques Garnier, 2023.**

Anne-Sophie Barrovecchio a recueilli dans un volume qu'elle intitule *Voltairemania* plusieurs écrits de l'avocat Jean-Henri Marchand dans lesquels il se moque délibérément de Voltaire. On y trouvera, entre autres, une *Requête du curé de Fontenoy au Roi* (1745), *Le Tremblement de terre de Lisbonne* (1755) et *Le Testament politique de M. de V\*\*\** (1770). Marchand fréquenta les milieux philosophiques, tout en déclarant qu'il ne voulait « ni raisonner, ni réformer, ni critiquer, ni instruire » (*Mon Radotage*, 1759, p. 4). Pratiquant le badinage à la mode, il écrivit des pièces de théâtre pour la société du château de Beaumont dans les années 1730. Comme Voltaire lui-même, il garde souvent l'anonymat ou a recours à d'amusants prête-noms.

Marchand entretint un dialogue sa vie durant avec Voltaire qui possédait *Mon radotage*. Il acquiert un certain renom en faisant paraître une *Requête du curé de Fontenoy*, au moment où le patriarche publiait son *Ode sur la bataille de Fontenoy*. L'avocat écrivain est manifestement fasciné par Voltaire. Il glose et parodie ses œuvres en s'adressant à cette partie importante du public qui s'intéresse davantage à la figure du grand écrivain qu'à sa philosophie. Comme le dit très justement Anne-Sophie Barrovecchio : « Marchand sert de miroir au héros mythique de la littérature qu'est Voltaire. » Après une réaction de colère, celui-ci manifeste une relative bienveillance à l'égard de l'humoriste qui ne cesse de parodier ses écrits. Avec beaucoup d'humour Marchand attribue un *Testament politique* à Voltaire en sachant fort bien l'aversion du patriarche pour ce genre littéraire et les déplorations que lui inspire l'idée de sa mort imminente. En tant que défenseur des Philosophes, Grimm, ne manque pas d'accabler Marchand dans la *Correspondance littéraire* et d'affirmer, à tort, que les plaisanteries de l'avocat « restent absolument ignorées dans le Palais-Royal et le faubourg Saint-Germain », car *Le Testament politique* n'est pas un écrit éphémère. Il connaît plusieurs éditions en allemand puis en italien.

Si plusieurs lecteurs du libelle publié anonymement connaissaient parfaitement son auteur, certains sont néanmoins abusés et l'attribuent à Voltaire. L'autre aspect

piquant de la situation est que celui-ci diffuse lui-même ce libelle pour le transmettre à ses correspondants désireux d'être informés de la supercherie. Enfin ce texte nous éclaire sur la représentation de Voltaire au sein du public dans les dix années qui ont précédé sa mort : les détails précis qui sont donnés sur sa vie prouvent combien le grand homme est devenu une vedette dont les faits et gestes passionnent l'opinion.

L'auteur du *Testament de M. de V\*\*\** ne se situe nullement dans le camp des Nonnotte ou des Fréron. Comme le remarque pertinemment Anne-Sophie Barrovecchio : « Marchand est vraiment un homme du dix-huitième siècle, qui sait être éclairé sans être pourtant philosophe, qui est critique de la religion sans l'attaquer ouvertement, qui admire Voltaire sans être pour autant son disciple » (p. 18).

On pourrait examiner la position et la conduite de Marchand en la comparant davantage à celles des acteurs de la lutte antiphilosophique. Le *Testament politique de M. de V\*\*\** est totalement différent, par exemple, de *La Mort scandaleuse du coryphée de la secte* (1759) de l'abbé Gros de Besplas, ourdissant la légende noire d'un Voltaire moribond condamné par le ciel à la démence pour son impiété. Des critiques de Marchand rejoignent néanmoins celles des antiphilosophes religieux et de certains érudits accusant Voltaire d'être superficiel : « Mon esprit curieux et mes occupations ne m'ont permis que d'effleurer ce qu'on approfondit qu'avec le temps et des travaux infinis » (p. 118). Cette parodie, parfois au bord du pastiche, menée à fleurets mouchetés, s'avère beaucoup plus subtile que les attaques frontales des antiphilosophes radicaux. Par le ton et la stratégie narrative, l'avocat Marchand se différencie fortement de l'antiphilosophie religieuse, et même de l'antiphilosophie satirique, très hostile à Voltaire. Sa position, son talent véritable et la réputation dont il jouit au sein des élites, ouvre un champ de recherches, permettant de complexifier les conduites et les stratégies en vigueur dans la République des Lettres, durant la deuxième moitié du 18<sup>e</sup> siècle. Tout voltairiste devrait lire ce recueil.

Didier MASSEAU

**MARÉCHAUX Xavier, *Les Prêtres réfractaires. L'Église contre la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des mondes chrétiens », 2024.**

Ce livre, qui se lit allègrement, présente deux intérêts majeurs : l'étendue de la période traitée, au-delà de la seule Révolution, qui permet d'observer des tendances longues et des enchaînements encore à l'œuvre aujourd'hui, et la méthode prosopographique, qui, en présentant les destins très contrastés de prêtres d'origines et de statuts très différents « qui ont préféré leur foi à la loi » (p. 9), rend compte de façon concrète des bouleversements auxquels ils ont été confrontés.

L'auteur brosse pour commencer un état très précis du clergé de l'Église de France à la veille de la Révolution. Traversé de profondes inégalités sociales et économiques,

ébranlé dans son unité par la querelle du jansénisme, qui prend à plusieurs reprises dans le siècle une dimension politique, pris à partie par l'anticléricalisme philosophique, il apparaît globalement mieux formé et plus conscient de son rôle qu'il ne l'a jamais été, mais l'évolution de son recrutement, de plus en plus rural et en nette baisse à partir de 1750, est un des signes de l'affaiblissement global de l'Église catholique. C'est sur cette toile de fond que sont dressés les portraits d'hommes d'Église dont le parcours individuel sert de fil conducteur à l'histoire des rapports entre l'Église et l'État : 8 évêques et archevêques, 4 roturiers qui occupent des places importantes dans l'Église, 6 membres du bas clergé.

Ces 28 prêtres ont en commun d'avoir refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. Dans la période troublée qui suit son adoption par l'Assemblée constituante, le 12 juillet 1790, deux des évêques de l'échantillon, élus à l'Assemblée et pour l'un d'entre eux membre du comité ecclésiastique, prêchent l'incompétence de la Constituante en matière religieuse et en appellent au pape. Du côté du bas clergé, l'un des prêtres suivis, lui aussi élu à l'Assemblée, commence par prêter serment avec restriction, puis se rétracte ; un autre obtient l'enregistrement de son serment malgré ses réserves, tout en étant considéré comme réfractaire par l'autorité ecclésiastique. Dans la confusion qui suit, moins de la moitié du clergé ayant souscrit à la constitution civile, les tensions sont fortes entre les tenants de l'Église constitutionnelle et ses opposants.

À partir de 1792 des ecclésiastiques réfractaires sont contraints à l'exil, et parmi eux l'archevêque de Paris, un des 8, qui ne reviendra en France qu'en 1802. Un autre prélat, réfugié en Europe du Nord, après de multiples pérégrinations, meurt en 1799 à Paderborn. Les membres du clergé paroissial sont aussi forcés de partir, souvent embarqués de force à destination de Jersey ou de l'Espagne. La Terreur n'épargne pas non plus les réfractaires : l'archevêque d'Arles est exécuté à la prison de l'Abbaye, un des curés de paroisse est condamné par le tribunal révolutionnaire, tandis que l'un des propagandistes du refus de la constitution civile et supérieur de Saint-Sulpice est arrêté puis libéré. Un chanoine de Limoges est condamné à la déportation en Guyane.

Avec la Convention thermidorienne, la situation est confuse : au décret du 3 ventôse an III qui accorde le libre exercice du culte dans les lieux privés, succède celui du 20 fructidor suivant qui décrète la déportation perpétuelle du clergé réfractaire, puis la loi du 7 vendémiaire qui institue un nouveau serment pour la pratique publique du culte. Sur fond de réduction drastique du nombre d'ecclésiastiques, un des prélats de notre échantillon recommence discrètement à ordonner diacres et prêtres à Paris, tandis que ceux qui sont encore en exil cherchent à distance à communiquer avec leur diocèse et le réorganiser. Dans les campagnes, les prêtres reviennent et reprennent leurs fonctions dans des conditions souvent difficiles, jusqu'à ce que le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) vienne interdire dans certaines

parties de la France la célébration publique du culte catholique et exiger un nouveau serment. La « terreur » thermidorienne qui s'ensuit est essentiellement religieuse et dirigée contre les prêtres réfractaires, emprisonnés et déportés.

L'arrivée au pouvoir de Bonaparte enclenche enfin un processus d'apaisement et de réconciliation : les prêtres réfractaires reviennent d'exil et on les laisse célébrer le culte, malgré quelques sursauts de répression. La longue négociation du Concordat aboutit à la restauration en France d'une Église catholique reconnue et soutenue par l'État. Tous les évêques, constitutionnels ou réfractaires, doivent démissionner pour permettre la constitution d'un nouvel épiscopat. Parmi les évêques et archevêques suivis, l'un démissionne et l'autre non, signe de la difficulté de réaliser l'amalgame souhaité des deux clergés. Le Concordat de 1801 s'avère cependant solide. Il résiste notamment à une tentative d'abrogation et de remplacement par un nouveau Concordat en 1817.

L'auteur conclut sur les répercussions de cette réforme religieuse manquée qu'est la constitution civile du clergé, qui a figé les positions des uns et des autres et a laissé jusqu'à aujourd'hui des traces profondes, et notamment une grande méfiance envers les religions. Bibliographie, chronologie, annexes notamment cartographiques, index viennent compléter ce volume et en faire un outil de travail utile. On regrette cependant, pour l'auteur lui-même d'abord, que son texte, entaché d'un nombre conséquent d'impropriétés, de fautes et de coquilles, n'ait pas été corrigé avant l'impression.

François BESSIRE

**MARTIN Virginie et MONTÈGRE Gilles (dir.), *Diplomatie et mobilités. Négocier l'« étranger » dans l'Europe moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École Française de Rome, 2024.**

La mobilité est un enjeu central dans l'Europe moderne, elle est très inégale selon les temporalités et les régions. Ce collectif a pour objectif d'interroger les configurations géopolitiques qui selon le contexte redéfinissent les échanges diplomatiques (p. 26). Cet ouvrage écrit à plusieurs mains permet de dresser une vision globale de la mobilité européenne à l'époque moderne, tout en ayant des études de cas « comparables » (p. 407). L'un des grands intérêts de ce collectif c'est l'étude de plusieurs aires européennes dont certaines, comme les Provinces-Unies et le Saint-Empire Germaniques, souffrent d'un important manque de travaux en langue française.

Ce collectif permet un renouvellement de l'idée classique que l'on se fait de l'histoire diplomatique en France. Les différents auteurs mettent en avant la notion d'échanges culturels dans les échanges diplomatiques, un peu dans la lignée des travaux de Michel Jacq-Hergoualc'h dans les échanges franco-siamois, mais en ne se limitant pas aux seuls échanges de cadeaux. Par exemple, Rome n'est pas seulement la capitale religieuse du catholicisme, mais est aussi un terrain de recrutement d'artistes

pour les commandes des cours européennes (p. 194). Cet ouvrage invite à repenser la diplomatie culturelle, avec des diplomates qui peuvent expérimenter et s'affranchir en partie de l'autorité de leur souverain (p. 213). Certains diplomates envoyés en Italie sont des spécialistes de l'art et de la philosophie antique, le service de leur Prince n'était dans ce cadre pas le seul intérêt de leur voyage.

Les mobilités diplomatiques font face à de nombreux problèmes, la protection des ambassadeurs, mais aussi le mensonge, comment peut-on être sûr que la personne n'est pas un imposteur ? Son intégration à la cour comme Perkin Warbeck en Angleterre est un processus long. Cet imposteur dont l'objectif est de fomenter une conjuration dans un temps de fragilité de l'Angleterre Tudor (p. 130-131). Ce travail d'intégration est d'autant plus difficile dans des sociétés marquées par la solidarité et la fidélité dynastique. Se mettent en place des passeports comme en France à la fin du 17<sup>e</sup> siècle qui permettent de distinguer les « vrais citoyens » (p. 335). L'étranger est parfois surveillé, il peut s'appuyer sur les communautés de même nationalité, mais dans son article Alain Hugon montre bien qu'il y a une alliance entre l'Espagne et Naples pour se protéger de la subversion religieuse alors que Rome est le cœur diplomatique de l'Europe. La mobilité des Huguenots est rendue difficile dans plusieurs pays. D'autre part la religion constitue parfois un facilitateur des échanges entre deux régions (p. 112).

Nous observons grâce à ce collectif différents laboratoires politiques (p. 299), dont les ambassadeurs sont des acteurs de premier ordre dans la réflexion politique. Ils sont soumis aux aléas des alliances, mais aussi aux conflits religieux dans une Europe en continuel bouleversement politique.

Maëlle PENNÉGUÈS

**MAZOUER Charles, *Images du Moyen Âge dans le théâtre français moderne. XV-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Convergences », 2024.**

L'auteur, éditeur des pièces de théâtre de Molière dans diverses collections, ne s'est pas limité à cet unique dramaturge et aux pièces traitant du siècle où vivait ce dernier. Il est aussi un spécialiste des dictionnaires et références. Il donne ici un exemple de réflexions sur la façon dont, du 16<sup>e</sup> au 21<sup>e</sup> siècle, les dramaturges ont recherché dans la période dite « médiévale » ce qui pouvait distraire et même enrichir la culture des spectateurs (à vrai dire un public déjà « trié ») et même provoquer des rapprochements entre leur présent et des moments passés, et en tirer des conséquences pour un éventuel futur. La grande question est de le faire avec un talent qui emporte les spectateurs. Au 18<sup>e</sup> siècle, on n'était pas encore dans ce qu'on appelle le « médiévalisme » et l'on ne trouve encore que peu d'exemples marquants avant la fin du siècle, avec le *Tancrède* de Voltaire (1760) et surtout le drame de Sedaine (1719-1797) dans sa tragédie *Maillard ou Paris sauvé* (1788), insistant sur la fragilité du jeune Charles

(futur Charles V) dans le Paris assiégé de 1358 et « sauvé » par Maillard de la traîtrise d'Étienne Marcel. Maillard a permis au dauphin de sauvegarder et Paris et la royauté, ce que l'on espérait alors de la convocation des États généraux de 1789. Certes, par ailleurs, Jeanne d'Arc n'était pas oubliée, mais le théâtre l'a négligée ; le seul spectacle (1778) fut une « pantomime héroïque » proposée par Pleinchesne qui eut un certain succès mais que l'A. qualifie d'« intellectuellement très faible [...] mais extraordinairement vivante » (p. 92). Au 18<sup>e</sup> siècle, le Moyen Âge reste « barbare, obscurantiste, superstitieux », malgré la mise en lumière de quelques personnages. La « résurrection » viendra avec le romantisme.

Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE

**MONTANDON Alain, *L'Eau et les larmes. De la sentimentalité au romantisme allemand*, Paris, Honoré Champion, 2025.**

Alain Montandon, après une thèse en 1983 sur la réception allemande de Lawrence Sterne, a consacré de nombreuses recherches érudites à la littérature allemande et exploré plusieurs champs dans une perspective comparatiste. Partant de romans du courant qualifié de « mouvement de la sensibilité », il retrace ici le cheminement conduisant des larmes au motif littéraire de l'eau, *via* des romans publiés entre le moment de plein épanouissement en Allemagne de ce mouvement (*Empfindsamkeit*) et du piétisme dans les années 1740-1750 jusqu'aux débuts de l'époque romantique. Si un petit nombre d'entre eux marque encore de nos jours des moments importants de l'histoire littéraire, d'autres, à succès en leur temps, sont aujourd'hui tombés dans l'oubli.

La veine du sentimental s'ouvre avec le roman épistolaire de Christian F. Gellert, *Das Leben der Gräfin von G\*\*\** (1747-48) [*La Vie de la comtesse de G\*\*\**], plus encore avec Sterne, dont le roman *Sentimental Journey* (1768), traduit en 1769 par Johann J. Chr. Bode sous le titre : *Yoricks empfindsame Reise durch Frankreich und Italien*, fut bientôt imité par Johann G. Jacobi dans *Die Winterreise* (*Le Voyage d'Hiver*, 1769) et dans *Die Sommerreise* (*Le Voyage d'Été*, 1770).

Dès ces années, le mot « sentimental », mot à la mode, apparaît dans les titres avec une fonction de véritable slogan publicitaire, à l'instar des *Empfindsame Reisen durch Deutschland/Voyages sentimentaux à travers l'Allemagne* (1771-1772) de Johann G. Schummel. Moins oubliée est la *Geschichte des Fräuleins von Sternheim* (1771) de Sophie von La Roche (français : *Mémoires de Melle de Sternheim*, 1773), le premier roman féminin allemand, où l'héroïne, orpheline, est confiée à un oncle et une tante qui vivent à la cour et la manipulent pour faire d'elle la maîtresse du prince.

Ces romans et la notion de sensibilité s'appuient sur des contenus philosophiques et combinent différents motifs. Le sentimental est d'abord l'image sensorielle qui fait appel au « sens intérieur ». Il est aussi une disposition morale et sociale

liée au sensualisme issu de Locke et de Condillac, présent en Allemagne comme en Grande-Bretagne et en France, avec souvent une claire finalité didactique, voire religieuse. Les romans de ce courant ont le plus souvent une dimension de roman de formation. Ces traits se retrouvent dans *Der redliche Mann am Hofe* (1740) de Johann M. von Loen, traduit en français en 1771 sous le titre *L'homme juste à la cour*. Dans de très nombreux cas, comme dans *Heerfort und Klärchen* de Christiane B. Naubert (1779), les larmes sont perçues comme « le signe du naturel, de la naïveté non réfléchie » d'un caractère (p. 35). Expressions de l'humanité (G. Sauder), les larmes suppléent à la parole comme moyen d'expression dans des situations dramatiques rendant muet le protagoniste qui ne peut plus s'exprimer que par les larmes, à l'instar du personnage principal du roman de Gellert qui explique combien la narration lui est pénible.

Dès les années 1770 et plus encore 1780, des voix critiques se font entendre contre l'extrême sensibilité ou en dénoncent les méfaits, comme dans le cas bien connu du *Werther* de Goethe. Johann G. Heinzmann dénonce la « fausse sentimentalité » dans « Über die falsche Empfindsamkeit » (dans *Die Feyerstunden der Grazien [Les loisirs des grâces]*, 1780), alors que bientôt la définition d'un périmètre des « vraies Lumières » (« wahre Aufklärung ») occupera des philosophes comme Kant ou Mendelssohn. Georg C. Lichtenberg s'en prend dans ses parodies et ses satires aux « exaltés » (« Schwärmer »), tout comme Chr. F. Timme dans *Maurus Pankrazius Zipiranus* de (1782), Carl Wezel dans *Wilhelmine Arend, oder die Gefahren der Empfindsamkeit* de (1783) ou Goethe dans *Triumph der Empfindsamkeit/Le triomphe de la sentimentalité* (1792)

Autour de 1800, les arrière-plans philosophiques changent et l'antique thèse que Jacob Böhme a reprise aux présocratiques pour qui tous les corps proviennent de l'élément liquide gagne du terrain. On la trouve jusque dans le *Second Faust* (première publication en 1832), où Goethe rappelle en écho des premiers philosophes grecs comme Thalès de Millet et Héraclite que l'eau est le principe de toutes choses. Des romantiques comme Novalis ou Schelling se montrent moins enclins aux débordements de la sentimentalité et les larmes occupent dans leurs œuvres une place assez secondaire au profit de l'eau qui devient une métaphore récurrente.

L'eau est souvent habitée par des créatures malveillantes comme la célèbre « Lorelei », qui a inspiré Brentano dès 1801, puis Eichendorff, ainsi que Heine et d'autres auteurs plus obscurs, plus tard aussi des musiciens comme Franz Liszt et Clara Schumann. Parmi les séductrices et autres sirènes mortifères on trouve l'Ondine (*Undine*, 1811) de La Motte-Fouqué. Hölderlin occupe une place à part, avec son imaginaire du vin, qui symbolise la fermentation et la maturation, mais aussi du fleuve, signe de paix et du transitoire, qui traverse toute son œuvre poétique : le Rhin est la pureté (*via* l'homophonie « Rhein », « rein », pur), la Garonne, qui coule dans les

deux sens, tel le fleuve Alphée qui remonte à sa source (p. 133). Bien des personnages viennent d'un élément liquide, comme dans les *Mines de Falun* de E.T.A. Hoffmann, ou viennent de la mer, comme le héros éponyme du *Schlemihl* (1813) de Chamisso dont le premier geste quand il accoste est de recherche de l'eau fraîche et douce : ce qui équivalait au franchissement d'une ligne (p. 159). L'eau est aussi présente sous la forme de la glace, son symétrique statique, immortalisée par *La mer de glace* de Caspar D. Friedrich, entre mélancolie empreinte de résignation et désespoir dans la mort de la nature (p. 176). L'étude s'achève par un « final » musical, suggéré par *L'Acoustique* de Ernst Chladni (1802), à qui on doit la découverte du caractère ondulatoire des sons, qui fonde la liquidité de la musique.

Gérard LAUDIN

**MONTESQUIEU, L'Esprit des lois. Lettres persanes. Textes politiques et fictions, édition publiée sous la direction d'Aurélia Gaillard, établie et présentée avec Catherine Volpilhac-Auger, Paris – Bordeaux, Bouquins - Mollat, 2025.**

Ce recueil des textes majeurs du grand philosophe réunit en un seul volume quatre ouvrages de fiction et quatre ouvrages de philosophie politique sous la direction d'Aurélia Gaillard, professeure émérite de l'université Bordeaux-Montaigne, et de Catherine Volpilhac-Auger, professeure émérite de l'ENS de Lyon. Il s'agit donc de l'édition scientifique des ouvrages suivants : *Lettres persanes*, *Le Temple de Gnide*, *Histoire véritable*, *Arsace et Isménie*, *Essai sur le goût*, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, *L'Esprit des Lois* et la *Défense de l'Esprit des Lois*. Le livre commence par une introduction d'Aurélia Gaillard suivie d'une note à la présente édition et d'une bibliographie sommaire. Dans l'appareil scientifique, nous trouvons également des lexiques bien utiles expliquant la signification des expressions de l'époque ayant changé de sens depuis le siècle des Lumières. Ensuite, une chronologie de la vie et des œuvres de Montesquieu et des notes sur deux portraits de Montesquieu terminent la partie introductive du livre. Chaque ouvrage édité est précédé d'une introduction scientifique, d'une histoire du texte et des principes de son édition et d'une bibliographie. Dans le cas des *Lettres persanes*, on a ajouté également une concordance des calendriers musulman et grégorien et un tableau de concordance de leurs différentes éditions. Les textes comportent des notes de bas de page contenant des explications ou bien des références bibliographiques. À la fin du livre, on trouve une table analytique et alphabétique des matières contenues dans *L'Esprit des Lois* et la *Défense de l'Esprit des Lois*. La grande valeur ajoutée à la nouvelle édition des ouvrages classiques de Montesquieu réside avant tout dans son appareil scientifique qui contient les résultats des nouvelles recherches scientifiques et permet aux lecteurs de comprendre plus facilement les pensées du grand écrivain bordelais.

Ferenc TÓTH